



Appui au renforcement des capacités nationales pour l'analyse des facteurs de vulnérabilité liés aux risques et catastrophes naturelles en Algérie

Fiche technique:

Domaine: Prévention des catastrophes naturelles

Ligne de service: Réduction de désastres naturels (4.5)

Organismes bénéficiaires:

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme et les Wilayas concernées

Durée: 03 ans (décembre 2004-Déc 2008)

Prolongé : Déc 2009

Etat : En cours

Localisation: Bechar, Ain Temmouchent, Annaba, Jijel, Batna, Constantine, Médéa, Tipaza, Sidi Belabes.

Budget total estimé : 855 000,00 USD

Partenaires financiers :

PNUD : 250 000 USD

Gouvernement algérien: 359 300 USD

Gouvernement suisse: 245 700 USD

Budget total consommé à ce jour:

619 000 USD

Contact : algeria.prev@undp.org

Directeur National du projet:

M. Farid Bensebaini

Arrangement de gestion : NEX

Agence chargée de l'exécution:

Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme



Présentation:

Inscrit dans le Cadre de Coopération de Pays (CCP) et dans l'UNDAF (2002-2006), ce projet tend à renforcer les efforts engagés par le Gouvernement algérien dans sa politique de gestion de la vulnérabilité liée aux risques et aux catastrophes naturelles. Il fait suite à deux projets d'appui par lesquels le PNUD avait renforcé les capacités nationales en matière de prévention du risque sismique et participé à la mise en place d'un SIG dans le cadre de la prévention et la gestion des risques industriels.

Par l'élaboration d'une cartographie dynamique des facteurs et indices de vulnérabilités, il s'agira de promouvoir une approche intégrant le facteur "risque", en tant qu'outil important du développement durable, dans la planification de l'aménagement du territoire.

Objectifs:

1. Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles
2. Réaliser une action de démonstration en terme de mise en œuvre de dispositions pertinentes liées à la prise en charge de la vulnérabilité aux risques naturels énoncés par la loi N°04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes naturelles dans le cadre du développement durable.
3. Renforcement du rôle de l'information et de la sensibilisation dans le domaine de la prévention des risques majeurs.
4. Introduction et promotion de l'utilisation des techniques et technologies nouvelles notamment dans le domaine de cartographie des facteurs de vulnérabilité aux risques naturels.
5. Valorisation du savoir faire national dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles

Arrangements de mise en oeuvre:

Le ministère Aménagement du Territoire, de l'environnement et du Tourisme est chargé de la mise en œuvre du projet à travers un DNP et son équipe. Le suivi des activités du projet est confié à un comité de pilotage intersectoriel qui approuve les plans d'actions.

Résultats:

1. Réalisation de l'analyse des facteurs de vulnérabilité aux risques identifiés.
2. Réalisation d'une cartographie de vulnérabilité aux risques naturels par l'utilisation des technologies nouvelles.
3. Élaboration des éléments de stratégie en matière d'information, d'éducation et de communication.
4. Élaboration d'un projet pilote d'intégration des facteurs de vulnérabilité dans les secteurs prioritaires d'investissement.



Dernière mise à jour des informations: Février 2009